

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/.

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° **786**

**RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
LES TERRASSES EN LIVE
QUAI DE GAULLE**

NOUS, FRANCK BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n° 92 en date du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n° 03 en date du 23 mars 2020 réglementant les emplacements réservés,
VU la demande du Service Animation de la Ville,
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à l'occasion des différents concerts concernant « LES TERRASSES EN LIVE » du 18 juillet 2026 au 02 août 2026.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Pour permettre le déroulement de ces différents concerts, des restrictions au stationnement sont apportées sur les emplacements réservés aux deux roues - Quai de Gaulle à hauteur des magasins suivants DORIANE, ATLANTIS et LIKE :

**DU SAMEDI 18 JUILLET 2026 AU DIMANCHE 02 AOÛT 2026
DE 15H00 A 01H00**

Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur ces emplacements et réservé aux musiciens pour permettre de décharger et recharger les instruments de musique.

ARTICLE 2° : Les Services Techniques de la Ville, sont chargés, de mettre en place la signalisation et notamment les panneaux réglementaires relatifs aux zones d'interdiction.

ARTICLE 3° : Les véhicules en stationnement seront, si besoin est, enlevés et mis en fourrière aux frais, risques et périls de leur propriétaire sur réquisition des Services de Police.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le - **7 JUIL. 2026**

Franck BERTONCINI,
Maire de Bandol.

